

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 5 MARS 2020 A 18H30

Le jeudi cinq mars 2020 à dix huit heures trente, les membres du conseil municipal se sont réunis sous la présidence de Monsieur Pascal PHILIPPOT, Maire.

Etaient présents : M. PHILIPPOT Pascal, M. MOUCHARD Patrick, , M. GIRAULT Bruno, M. PRADES Guy, M. GALINIER-WARRAIN Gilles, Mme MACDAID Emma, M. VEZIEN Nicolas, Mme DONZIER Emmanuelle, Mme DAUSEND Sandra

Procurations :

Absents : Mme BASMOREAU Stéphanie, Mme DANET Clothilde

Sandra DAUSEND est élue secrétaire.

Convocation du 28 février 2020

Approbation du procès verbal de la séance précédente : sans observation

Informations générales et délibérations : Sans objet

Signature des Comptes-rendus des précédents Conseils Municipaux.

Ajout à l'ordre du jour approuvé : Sans objet

Finances
Pascal PHILIPPOT

Délibération n° 1-05/03/2020 : approbation du compte de gestion 2019 du service assainissement :
approuvé à l'unanimité

Le conseil municipal déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2019 du service assainissement par M. le receveur municipal n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Délibération n° 2-05/03/2020 : approbation compte administratif 2019 du service assainissement :
approuvé à l'unanimité

Le Maire sort de la salle pour le vote, le 1^{er} adjoint M. Patrick MOUCHARD fait voter le compte administratif. Le compte administratif 2019 est conforme au compte de gestion 2019.

Les résultats du compte administratif relatif à l'exercice 2019 sont les suivants :

| | |
|--|--------------------|
| - Excédent de la section de fonctionnement | 53 379.28 € |
| - Excédent de la section d'investissement | 39 027.70 € |
| Excédent global | <u>92 406.98 €</u> |

| En € Libellés | Investissement | | Fonctionnement | | Résultat/Solde | |
|----------------------------------|-------------------------|-----------------------------|-------------------------|-----------------------------|-------------------------|-----------------------------|
| | Dépenses ou déficits | Recettes ou excédents | Dépenses ou déficits | Recettes ou excédents | Dépenses ou déficits | Recettes ou excédents |
| Reports N-1 | | 40 837.76 | | 276 941.58 | | |
| Opérations de l'exercice 2018 | 40 380.23 | 38 570.17 | 310 065.94 | 86 503.64 | | |
| Totaux | 40 380.23 | 79 407.93 | 310 065.94 | 363 445.22 | | |
| Résultat de clôture | | 39 027.70 | | 53 379.28 | | 92 406.98 |

Délibération n° 3-05/03/2020 : vote de l'affectation du résultat 2019 du service assainissement : approuvé à l'unanimité

Après avoir pris connaissance du **compte administratif 2019** qui présente les résultats cumulés suivants :

- section d'investissement ligne 001 recette : 39 027.70 €
- section d'exploitation : 53 379.28 €
- reste à réaliser Néant
- excédent de financement de la section d'investissement : 39 027.70 €

Le conseil décide d'affecter le résultat d'exploitation :

- en section d'exploitation à ligne 002 : 53 379.28 €

Délibération n° 4-05/03/2020 : vote du budget primitif 2020 du service assainissement : approuvé à l'unanimité

Le conseil approuve le budget **primitif 2020** :

- | | | |
|----------------------------|--------------------------------------|---------------------------------------|
| • Section d'exploitation | Dépenses : <u>96 836.20 €</u> | Recettes : <u>129 277.29 €</u> |
| • Section d'investissement | Dépenses : <u>65 415.90 €</u> | Recettes : <u>76 263.90 €</u> |

Délibération n°5-05/03/2020: approbation du compte de gestion 2019 de la commune : approuvé à l'unanimité

Le conseil municipal déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2019 par M. le receveur municipal pour le budget communal n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Délibération n° 6-/05/03/2020 : approbation du compte administratif 2019 de la commune : approuvé à l'unanimité

Le Maire sort de la salle pour le vote, le 1^{er} adjoint M. Patrick MOUCHARD fait voter le compte administratif. Le compte administratif 2019 est conforme au compte de gestion 2019.

Les résultats du compte administratif relatif à l'exercice 2019 sont les suivants :

| | |
|--|----------------------------|
| - Excédent de la section de fonctionnement | <u>496 294.96 €</u> |
| - Déficit de la section d'investissement | <u>93 034.94 €</u> |
| Excédent global | <u><u>403 259.99 €</u></u> |

| En € | Investissement | | Fonctionnement | | Résultat/Solde | |
|-------------------------------|----------------------|-----------------------|----------------------|-----------------------|----------------------|-----------------------|
| | Dépenses ou déficits | Recettes ou excédents | Dépenses ou déficits | Recettes ou excédents | Dépenses ou déficits | Recettes ou excédents |
| Reports N-1 | 34 780 .52 | | | 139 775.14 | | |
| Opérations de l'exercice 2019 | 198 263.28 | 140 008.83 | 575 373.21 | 931 893.03 | | |
| Totaux | 233 043.80 | 140 008.83 | 575 373.21 | 1 071 668.17 | | |
| Résultat de clôture | 93 034.97 | | | 496 294.96 | | 403 259.99 |
| Restes à réaliser | 144 114.60 | 83 849 | 0 | 0 | | |
| Total avec les RAR | 377 158.40 | 223 857.83 | 0 | 0 | | |
| Résultats définitive | 153 300.57 | | | 496 294.96 | | 342 994.39 |

Délibération n° 7-05/03/2020 : vote de l'affectation du résultat 2019 de la commune : approuvé à l'unanimité

Résultats Cumulés du compte administratif du budget communal :

- Section de fonctionnement **496 294.96€**
- Section d'investissement ligne 001 dépense : **93 034.97€**
- Solde Restes à réaliser : **60 265.60€**

Besoin de financement de la section d'investissement = **153 300.57_€**

Le conseil décide d'affecter le résultat de fonctionnement :

- en section d'investissement à l'article 1068 Recette : **153 300.57 €**
- en section de fonctionnement à ligne 002 Recette : **342 994.39 €**

Information

Le Maire tient à souligner que malgré des funestes augures, les fausses informations et les Cassandres de tout acabit ; la commune se porte bien et les visites qu'ont fait le Trésorier et le Sous Préfet dans les diverses communes dont la notre ont pu confirmer cet état de fait.

Le Maire remercie chaleureusement tous les conseillers et l'ensemble du personnel de leurs efforts, de leurs rigueur à trouver des économies et pour la gestion de leur budget

Délibération n°8-05/03/2020 : vote du budget primitif 2020 de la commune : approuvé à l'unanimité

Le conseil approuve le budget primitif 2020 :

- Section de fonctionnement **982 365.47 €**
- Section d'investissement **484 102.74 €**

- Section de fonctionnement **Dépenses : 982 365.47€ Recettes 982 365.47 €**
- Section d'investissement **Dépenses : 484 102.74 € Recettes 484 102.74 €**

Délibération n°9-05/03/2020 : Vote des taux d'imposition des trois taxes directes locales pour 2020: à l'unanimité

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, vu la conjoncture actuelle, de ne toujours pas augmenter les taux.

- Taxe d'habitation : **12,50 %**
- Taxe foncière bâti : **22,66 %**
- Taxe foncière non bâti : **40,94 %**

Délibération n°10-05/03/2020 : vote des tarifs communaux : approuvé à l'unanimité
Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de conserver les tarifs de 2019

| <u>Désignation</u> | <u>Tarif</u> |
|--|----------------------------|
| Stationnement voie publique | 10 € |
| Stationnement voie publique « métiers de bouche » | Gratuit |
| Stationnement voie publique pour + 3T5 | 50 € |
| Occupation domaine public commerçants locaux | Gratuit |
| Photocopie A4 noir & blanc | 0,20 € |
| Photocopie A4 couleur | 0,60 € |
| Photocopie A3 noir & blanc | 0,40 € |
| Photocopie A3 couleur | 1,20 € |
| Location salle polyvalente habitants de Berchères pour une journée (y compris forfait ménage obligatoire) | 250 € |
| Location salle polyvalente habitants de Berchères pour 2 jours | 350 € |
| Location salle polyvalente personnes extérieures à Berchères pour 2 jours | 500 € |
| Caution pour location de la salle polyvalente | 900 € |
| Surcoût de location pour non remise des clés au plus tard le lundi matin à 9h | 100 € |
| Participation énergétique location salle polyvalente du 1 ^{er} octobre au 31 mars | 40 € |
| Location table polyéthylènes de 2m44 | 12 € |
| Location table en bois 3m avec tréteaux | 8 € |
| Location 2 bancs | 4 € |
| Location chaise | 1 € |
| Forfait livraison pour location tables, bancs et chaises | 20 € |
| Abonnement bibliothèque par an et par famille pour les habitants de Berchères et des communes ayant passé une convention | 10 € |
| Abonnement bibliothèque par an et par famille pour les personnes extérieures | 15 € |
| Concession trentenaire | 300 € |
| Concession cinquantenaire | 500 € |
| Concession centenaire | 1 000 € |
| Vacation funéraire | 25 € |
| Taxe de superposition (à chaque inhumation nouvelle, y compris urne) | 30 € |
| Taxe de dispersion des cendres | 30 € |
| Concession cave urne en terrain communal 15 ans | 200 € |
| Concession cave urne en terrain communal 30 ans | 300 € |
| Concession cave urne familiale (1mx1m) 30 ans | 200 € |
| Concession cave urne familiale (1mx1m) 50 ans | 300 € |
| Taxe d'ouverture ou fermeture de la 2 ^{ème} cave urne (dépôt ou reprise d'urne) | 30 € |
| Participation pour non réalisation d'aire de stationnement | 750 € + réactualisation |

Délibération n°11-05/03/2020 : vote des tarifs du service assainissement : approuvé à l'unanimité

| Désignation | Tarif |
|--|------------------------------|
| Taxe de raccordement eaux usées bâti ancien | 1 549.44 € (base*) |
| Participation pour raccordement eaux usées bâti nouveau, intégrant les travaux réalisés sur la partie publique | 7 230.71€ (base*) |
| Taxe part communale tarif de l'eau | |
| • Abonnement part communale | 30 € / an |
| • Taxe d'assainissement | 1,8250 € HT / m ³ |

(base*) rappel : Les tarifs de raccordement à l'assainissement sont fixés par le règlement d'assainissement de la Communauté d'Agglomération du Pays de Dreux et actualisé chaque année (chapitre 4 article 16 du règlement d'assainissement).

Délibération n°12-05/03/2020 : Non rattachement des charges et des produits sur le budget assainissement, approuvé à l'unanimité

Le budget assainissement, géré sous la nomenclature M49, est concerné par l'obligation de rattachement des charges et produits. Ces rattachements ont pour finalité la production de résultats budgétaires sincères.

Pour les dépenses, il s'agit des dépenses engagées avec service fait et non mandatées au 31 décembre. Pour les produits, il s'agit des recettes de fonctionnement non mises en recouvrement et correspondant à des prestations effectuées avant le 31 décembre.

Le caractère obligatoire du rattachement des charges et des produits à l'exercice peut cependant faire l'objet d'aménagements lorsque les charges et les produits à rattacher ne sont pas susceptibles d'avoir une incidence significative sur les résultats de l'exercice et leur sincérité.

Après en avoir délibéré, le Conseil estimant le caractère non significatif des éventuels rattachements, **AUTORISE** le non-rattachement des charges et produits pour **l'exercice 2020 du budget Assainissement**.

*Agglo du Pays de Dreux
Patrick Mouchard*

CONSEIL COMMUNAUTAIRE CAPD

Rappel taux 2020 identique à 2019

Vote des 4 taux pour 2020 à l'identique de 2019.

Taxe d'habitation : **11.24%**

Taxe foncière propriétés bâties : **1.51%**

Taxe foncière propriétés non bâties : **3.06%**

Taux de cotisation foncière des entreprises : **23.79%**

Taxe d'enlèvement des ordures ménagères **2020 : 16.45%**

Manifestations - Associations - Médiathèque
Emmanuelle Donzier - Guy Prades

Urbanisme
Bruno Girault - Stéphanie Basmoreau

Information : Rue Fontaine Richard les travaux d'enfouissement des réseaux sont terminés, les poteaux ont disparue, l'éclairage public fonctionne, restent quelques finitions et la réfection de la voirie du chemin creux

Les travaux de réhabilitation du château se poursuivent, l'Orangerie est enfin protégée des intempéries conformément aux engagements pris

Environnement
Bruno Girault - Nicolas Vezien

Travaux
Pascal Philippot

Communication
Sandra Dausend

Personnel
Pascal Philippot

Action Sociale
Pascal Philippot

Divers
Pascal Philippot

Informatique
Guy Prades

Syndicats

Syndicat du Bassin Versant des 4 Rivières (SBV4R)

Comité syndical du 19 février 2020

Approbation du compte de gestion 2019
Approbation du compte administratif 2019
Rapport d'orientations Budgétaires 2020

Comité syndical du 3 mars 2020

Vote du Budget Primitif 2020

Décisions municipales

Pascal Philippot

*Décisions prises dans le cadre de la délégation du conseil municipal au maire (article L 2122.22 du CGCT),
délibération 10 en date du 28 mars 2014.*

- Droit de préemption non exercé suite à la vente de 0 parcelles.

Pour cette dernière séance du Conseil de cette mandature, la maire remercie avec beaucoup d'émotion les conseillers présents pour leur engagement, leur dévouement, le temps passé et le travail accompli durant ces 6 années.

Beaucoup d'implication et de bénévolat au service de nos concitoyens, remerciements qui vont également aux personnel et aux associations qui se dévouent et font vivre notre village.

La séance est levée à **20h30**

